

A Vernaison, le 4 juillet 2023

Chers parents,

Voici quelques informations importantes sur l'organisation pédagogique et administrative de l'école pour la rentrée scolaire prochaine.

Toutes les informations de rentrée seront disponibles sur notre site internet avant le 14 juillet 2023.

1. La rentrée des classes aura lieu le lundi 4 septembre 2023 à 8h30 pour tous ou le mardi 5 septembre uniquement pour une partie des petites sections (Cf. document joint pour les enfants concernés).

L'équipe éducative de l'école Notre-Dame vous accueillera dans la cour des maternelles (entrée principale). Les élèves d'élémentaire se rangeront devant la liste de leur classe, puis les élèves de maternelle rentreront en classe avec leur enseignante, accompagnés de leurs parents.

Les PS qui restent à l'école la journée complète doivent être propres à la sieste. Aucune exception ne sera faite.

A cette occasion, les parents de l'APEL vous accueilleront avec le sourire et leur traditionnel café de rentrée.

2. Les horaires de classe sont les suivants :

	Petite section à la grande Section (PS/MS et MS/GS)	Classes de CP au CM2
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	De 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 (Sortie anticipée possible à 11h40 et 16h25)	De 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Merci de veiller au respect des horaires pour ne pas perturber le fonctionnement des classes.

3. Entrée et sortie des élèves

- Une surveillance est assurée pour les enfants de l'élémentaire à partir de 8h20 dans leur classe et 13h20 sur la cour de récréation.
- Les enfants de PS/MS et MS/GS doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de leur classe entre 8h20 et 8h30 le matin (ATTENTION ! La classe commence à 8h30 !) et entre 13h20 et 13h30 l'après-midi.
- L'accueil pour la sieste se fait directement dans la salle de repos de la classe de votre enfant dès 13h20 en présence de l'adulte responsable de l'accueil. Si l'adulte de l'école n'est pas présent, les enfants n'ont pas le droit de rentrer dans la salle.

4. Répartition des classes :

Classes	Enseignants	Effectifs
PS/MS	Mme Isabelle GUILLEMORT	26
MS/GS	Mme Mathilde MARET	26
CP-CE1	Mme Isabelle OTT	23
CE1-CE2	Mme Nina BORNACHOT	24
CM1-CM2	Mme Typhaine COLLIGNON	31

Notre structure pédagogique évolue en fonction des effectifs de l'école. Nous avons à nous adapter pour répondre à la demande des familles.

Les dates des réunions de classe et les horaires vous seront communiqués à la rentrée.

5. Personnel non enseignant

Fonction	Prénom et nom
ASEM PS/MS	Mme Sandra TARDINI
ASEM MS/GS	Mr Florian BRAGA
AESH	Mme Bénédicte FAIZANT-VIGNON
Personnel de surveillance (cantine et périscolaire)	Mme Nadia ARROUDJ Un recrutement est en cours
Personnel d'entretien	Mme Murielle JOLY

6. Fournitures scolaires

Les listes des fournitures scolaires sont jointes à ce mail.

Avant d'acheter, pensez au recyclage du matériel de cette année scolaire qui peut être réutilisé.

Depuis quelques années, une grande partie des fournitures est achetée par l'école et vous sera refacturée par l'OGEC sur votre première facture : 30€ par enfant de maternelle et 55€ par enfant d'élémentaire.

Pour les élèves du cycle 2, nous avons commandé tous les fichiers de lecture et de mathématiques. Leur prix est compris dans le budget des 55€. Cependant, la liste des achats des fichiers pour ces niveaux étant assez conséquente, il reste à votre charge une bonne partie des fournitures.

7. Périscolaire / Aide aux devoirs

L'école propose un service de périscolaire/aide aux devoirs le matin et le soir.

- Le périscolaire du matin ouvre de 7h30 à 8h20. Il est pris en charge par Sandra Tardini.
- Le périscolaire du soir fonctionne de 16h40 à 18h00, dans la salle d'étude ou sur la cour des maternelles. Sur ce créneau, vous pouvez venir chercher vos enfants à tout moment. Il est pris en charge par Florian BRAGA et Nadia ARROUDJ.
- L'aide aux devoirs est proposée aux élèves du CE1 aux CM2, de 16h40 à 17h30, selon l'organisation suivante :

CE1 et CE2 : mardi et vendredi

CM1 et CM2 : lundi et jeudi

L'aide aux devoirs est un temps d'accompagnement dans le travail à réaliser. Il est important qu'il soit vérifié et repris à la maison. Elle est prise en charge par Florian BRAGA.

L'ensemble des inscriptions à ces services se fait désormais via votre compte Ecole Directe. Aucun bordereau papier ne sera fourni à la rentrée.

8. Cantine :

Les élèves de l'école mangent à la cantine municipale.

Pour inscrire votre enfant, merci de vous rendre sur le site internet de la mairie : www.vernaison.fr/vie-scolaire/cantine/

A partir de la rentrée, pour des raisons d'effectifs importants à la cantine municipale avec les élèves des 2 écoles, les enfants mangeront sur 2 services :

1^{er} service de 11h45 à 12h30 : PS-MS / CP-CE1

2^{ème} service de 12h45 à 13h25 : MS-GS / CE1-CE2 / CM1-CM2

9. Absences :

- Toute absence doit être signalée par mail : directionnotredame@lquerbes.fr le jour même.
- En élémentaire, au retour de l'enfant, merci de remplir le billet d'absence dans le carnet de liaison / agenda.
- Pour toute absence répétitive (orthophonie...), merci de noter dans le carnet de liaison de votre enfant un mot spécifiant les dates et horaires des prises en charge.
- En cas de maladie, prévoir une solution de garde : un enfant malade n'a pas sa place à l'école (fatigue, contagion). Dans tous les cas, nous vous contacterons pour que vous veniez le récupérer.
- Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves, et les élèves ne doivent avoir aucun médicament avec eux dans les cartables. Si votre enfant a besoin d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), nous le mettrons en place en septembre.

10. Correspondance et administration :

- Pour les élèves du CP au CM2, le carnet de liaison doit être utilisé par les enseignants et les parents pour toute correspondance. S'il n'y a pas d'urgence, vous pouvez aussi utiliser le mail de l'école.
- En maternelle, si vous souhaitez nous donner une information, merci de privilégier le mail : directionnotredame@lquerbes.fr.
- Toutes les familles disposent désormais d'un accès à école directe (codes personnels). Par ce biais, vous pouvez échanger par mail avec notre service administratif ou avec le professeur de votre enfant.
- Aucun règlement au service comptabilité ne doit passer par le biais de votre enfant. Toute correspondance adressée au service administrative doit être déposée dans une boîte aux lettres : celle de l'école Notre Dame ou celle du collège, au 3 rue Jean-Marie CHEVALIER à Vourles, ou alors donné en mains propres à l'enseignant de votre enfant.

11. Règlement intérieur 2023-2024 :

Tout au long de l'année, l'équipe pédagogique a travaillé sur un nouveau règlement intérieur. Il a été présenté aux parents de l'APEL le 3/07/2023. Vous le trouverez en pièce jointe.

Si vous souhaitez plus d'informations sur notre fonctionnement, vous pouvez le consulter. Il sera mis en ligne sur notre site internet. Nous vous en remettrons un exemplaire à la rentrée à signer.

12. A vos agendas !

Voici quelques dates que vous pouvez d'ores et déjà réserver :

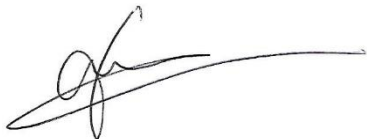
- Jeudi 5/10/2023 : Assemblée Générale de l'APEL à 19h30
- Vendredi 17/11/2023 (date à confirmer) : portes-ouvertes de l'école Notre-Dame
- Samedi 18/11/2023 (date à confirmer) : Portes ouvertes du collège Louis Querbes
- Samedi 16/12/2023 : Fête de Noël
- Samedi 06/04/2024 : Spectacle annuel de l'école
- Vendredi 12/04/2024 : Journée de la communauté éducative
- Juin 2024 : kermesse

(Des informations complémentaires vous parviendront au moment de ces évènements pour vous permettre de vous organiser).

Nous vous remercions pour votre confiance renouvelée.

Nous souhaitons à tous les élèves, anciens et nouveaux, aux parents et à l'équipe éducative, d'excellentes vacances, reposantes et ressourçantes.

Nous vous retrouverons avec un très grand plaisir à la rentrée !

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a long horizontal stroke that curves slightly upwards at the end.

Mme Véronique BERTONNEAU,

Chef d'Etablissement de l'école Notre-Dame